

7 janvier 2020

Déclaration relative au nombre total de droits de vote et d'actions prévue par l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

| A la date du | Nombre d'actions composant le capital | Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues) | Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues) |
|---------------------|--|--|--|
| 31/12/2019 | 76 624 220 | 86 637 659 | 86 506 631 |